## Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

## Normes techniques pour les machines1

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux aux machines, dans le sens de l'art. 2, al. 1 de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par *seco* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

6 septembre 2005

seco – Direction du travail Installations et appareils technique:

Marcel Berthoud

Annexe

## Normes techniques pour les machines

Numéro	Titre	Référence journal off. - CE
EN 50338/A1	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues – Règles particulières pour les tondeuses à gazon alimentées par batterie et à conducteur à pied – Amendement 1	2005/C 192/05
EN 60335-1/A11	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues – Partie 1: Prescriptions générales	2005/C 192/05
EN 60335-2-91	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2–91: Règles particulières pour les coupe-gazon et les coupe-bordures portatifs et à conducteur à pied (CEI 60335-2-91:2002, modifiée)	2005/C 192/05
EN 61496-1	Sécurité des machines – Equipements de protection électro- sensibles – Partie 1: Prescriptions générales et essais (IEC 61496-1:2004 (Modifié))	2005/C 192/05

5000 2005-2090

Voir également FF **1997** III 1270, **1997** IV 133, **1997** IV 502, **1998** 944, **1999** 8049, **2000** 1756 4636, **2001** 1235 1302 2004, **2002** 5471, **2003** 1907 3554 5081 7163, **2004** 106 2414